

Burundi : les unions libres désormais passibles de sanctions

RFI, 11-01-2018 Le président burundais Pierre Nkurunziza avait déclaré hors la loi l'union libre et le concubinage, dans un discours prononcé le 1er mai 2017. Il avait donné jusqu'à la fin de l'année à tous les couples vivant en union libre pour se marier officiellement, dans ce que le gouvernement a qualifié de « campagne de moralisation de la société ». [Photo : Séance de photo pour une jeune mariée à Bujumbura, le 27 juin 2015.]

Son objectif : lutter contre la surpopulation, les grossesses non désirées, surtout chez les élèves, ou encore faire aimer son pays, comme l'avait expliqué le ministère de l'Intérieur. Aujourd'hui, il n'y a pas encore de pas encore de chiffre global, mais les premiers résultats commencent à apparaître. Le défi était énorme, expliquent les autorités. Dans un premier temps, l'administration a recensé tous les couples vivant en union libre ménage par ménage et jusqu'au fin fond de la campagne burundaise, et il est tombé sur un chiffre des plus précis : 166 769 cas, selon un haut cadre du ministère de l'Intérieur. Au moins cinq provinces ont déjà acheminé leurs résultats à ce jour. Et dans tous ces cas, environ deux-tiers de ces ménages ont régularisé leurs unions avant la date-butoir du 31 décembre. Le gouverneur de Bururi, Christian Nkurunziza, se dit satisfait. « Nous alignons un total de 100 840 ménages en union libre. Plus de 66% ont déjà régularisé [leur situation]. » Sensibilisation, organisations de fêtes collectives, pressions, menaces de sanctions... Tous les moyens ont été bons pour les convaincre pour se marier officiellement. Ceux qui ne l'ont pas fait s'exposent désormais aux sanctions prévues par la loi burundaise et même plus. « Si l'on inflige une peine allant d'un mois à trois mois, une amende de 100 000 à 200 000 [francs burundais, ndlr] et qu'il devient récalcitrant, il sera emprisonné jusqu'à ce qu'il régularise. » Enfin, il y a les hommes qui entretiennent plusieurs concubines. Les autorités les ont sommés de garder la première de ces femmes.